

DELIBERATION N° 08 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Rapporteur : M. LAMY

Conformément aux articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait lecture du Compte Administratif 2018 de la commune (budget principal). Le tableau ci-dessous résume les opérations comptables :

	Opérations de l'exercice	Reprise des résultats n- 1	Total
<u>Fonctionnement</u>			
Recettes	6 234 454,99 €		6 234 454,99 €
Dépenses	5 603 772,36 €		5 603 772,36 €
Résultat de clôture	+ 630 682,63 €		+ 630 682,63 €
<u>Investissement</u>			
Recettes	2 014 596,19 €	3 649 279,81 €	5 663 876,00 €
Dépenses	1 802 986,71 €		1 802 986,71 €
Résultat de clôture	+ 211 609,48 €	+ 3 649 279,81 €	+ 3 860 889,29 €
<u>Ensemble</u>			
Recettes	8 249 051,18 €	3 649 279,81 €	11 898 330,99 €
Dépenses	7 406 759,07 €		7 406 759,07 €
Résultats de clôture	+ 842 292,11 €	+ 3 649 279,81 €	+ 4 491 571,92 €

Le Compte Administratif 2018 de la commune est conforme au Compte de Gestion présenté par le Trésorier de Vandœuvre-lès-Nancy.

La commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable le 25 avril 2019.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire se retire pour le vote.

Intervention de Monsieur Rémi THIRIET (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les adjoint(e)s, cher(e)s collègues

Tout comme les années précédentes, nous nous abstenons lors du vote de ce compte administratif. Une fois encore, il ne s'agit nullement de défiance à l'égard de votre gestion des deniers publics mais bien plus de divergences avec certains des leviers que vous employez. Ainsi, nous notons que si les dépenses de gestion ont été contenues durant l'exercice, c'est entre autres choses aux dépens du CCAS, dont la dotation a diminué de 40 000 euros par rapport à 2017, soit près de 10%. Rappelons ici qu'une nouvelle baisse de cette dotation est prévue pour l'année en cours, d'un montant de 70 000 euros. Nous avons bien compris que le CCAS disposait de réserves conséquentes, mais demeurons toutefois préoccupés par ces choix.

Toujours concernant le CCAS, mais au sujet des recettes cette fois-ci, la comparaison des produits du domaine et des services qui en sont issus indiquent une augmentation substantielle pour 2018 par rapport à 2017 ; de 669,62 euros à 3 462,17 euros. Pourriez-vous nous l'expliquer ?

Pour le reste, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Réponse de Monsieur Joël LAMY :

La situation du CCAS est pérenne grâce à un excédent dégagé l'année dernière suite à la régularisation avec deux ans de retard du contrat enfance jeunesse par la Caisse d'Allocations Familiales. Bien évidemment, si nous devons augmenter la subvention l'année prochaine ou en verser une en cours d'année nous le ferons.

En ce qui concerne l'augmentation constatée dans les produits du domaine et des services, cela correspond à des frais de téléphonie en partie.

Réponse de Monsieur le Maire :

Concernant l'augmentation dont vous parlez au niveau du CCAS, celui-ci est dû à un coût supplémentaire. En effet, le traitement de Jeef MARQUET, le directeur de l'ALSH, a été pris en charge par le CCAS pour un trimestre. Vous avez donc son coût d'où l'écart.

Je rappelle que la ville va perdre près de 650 000 € de dotation globale de fonctionnement (DGF), ce qui est énorme. Nous aurons une DGF qui représente 30% de la strate, mais les charges quant à elles ne diminuent pas.

Actuellement le produit des 3 taxes payées par un ludréen est inférieur à la moitié de ce que payent les habitants des communes de la même strate. Les finances de la ville sont gérées au profit des ludréens avec rigueur.

L'excédent de 630 000 € va nous permettre de couvrir les 566 000 € d'amortissements qui nous permettent de payer la dette. La marge est donc relativement étroite. Le reste nous permettra d'investir sans recourir à l'emprunt. Il faut donc faire très attention aux dépenses de fonctionnement. Si nous n'avions pas mis depuis 2014 de l'argent de côté, nous n'aurions pas pu financer le nouveau bâtiment culturel et sportif.

Concernant le CCAS, nous avons eu une régularisation avec deux ans de retard du contrat enfance jeunesse par la Caisse d'Allocations Familiales. C'est pour cela que la commune verse une subvention moindre. Toutefois, s'il fallait l'augmenter ou en verser une en cours d'année nous le ferions bien évidemment. Les services et les aides n'ont pas été réduits pour autant.

Chaque année nos dépenses sociales augmentent car nous avons de plus en plus de familles en difficulté.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité : 26 voix pour et 3 abstentions (Groupe Pour Ludres, Résolument)

- d'approuver le Compte Administratif 2018 de la commune (budget principal) ;
- de donner quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion.